



ASSEMBLÉE NATIONALE

17ème législature

Recrutement d'éducateurs spécialisés

Question écrite n° 8150

Texte de la question

M. Roger Chudeau interroge M. le ministre auprès de la ministre d'État, ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche, chargé de l'enseignement supérieur et de la recherche, sur le recrutement des éducateurs spécialisés. Il est apparu lors de la commission d'enquête relative à l'aide sociale à l'enfance que les services départementaux peinaient à recruter un nombre suffisant d'éducateurs spécialisés. Selon la recommandation n° 84 du rapport final de la commission d'enquête parlementaire, il serait opportun de « sortir les métiers du social de la plateforme Parcoursup ». Avant la mise en œuvre de Parcoursup, les éducateurs spécialisés étaient recrutés, à l'instar des infirmières, par concours national, les candidats à ce concours étaient évidemment motivés pour cet emploi et la qualité du recrutement s'en trouvait renforcée. Le fait d'inscrire ce métier et ces formations à Parcoursup apparaît comme problématique dans la mesure où un certain nombre de futurs étudiants s'inscrivent dans cette formation par défaut et très souvent en second ou troisième choix. Il en résulte que les centres de formation d'éducateurs spécialisés connaissent un nombre important d'échecs ou de démissions en cours de scolarité. Au final, ce sont les services départementaux de l'aide sociale à l'enfance qui se trouvent ainsi cruellement dépourvus de personnel qualifié. Il lui demande donc s'il envisage rapidement de retirer la formation des éducateurs spécialisés de la plateforme Parcoursup et de rouvrir, en lien avec le ministère de la santé, un concours dédié.

Données clés

Auteur : [M. Roger Chudeau](#)

Circonscription : Loir-et-Cher (2^e circonscription) - Rassemblement National

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 8150

Rubrique : Professions et activités sociales

Ministère interrogé : [Enseignement supérieur et recherche \(MD\)](#)

Ministère attributaire : [Enseignement supérieur et recherche \(MD\)](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [1er juillet 2025](#), page 5683